URPS KINÉ Ile-de-France

CRISE SANITAIRE & KINÉSITHÉRAPIE

Quels constats à l'heure du déconfinement ?

INTRODUCTION

Yvan TOURJANSKY
Président de l'URPS Kiné IDF

Cher confrère, chère consoeur,

Nous sortons d'une période sans précédent, au cours de laquelle toute l'équipe de l'URPS Kiné IDF s'est mobilisée pour porter la voix de la profession, et lui apporter un maximum de soutien et d'accompagnement.

Durant cette phase aiguë de crise sanitaire, nombre d'entre vous nous ont sollicité pour obtenir des réponses et des éclairages quant à leurs incertitudes et leurs questionnements face aux mesures sanitaires et économiques.

Nous avons mis tous nos efforts pour leur apporter des informations précises, au plus près des connaissances que nous acquérions au fil de l'eau.

A l'heure du déconfinement, il nous a paru essentiel de vous interroger sur votre vécu, et d'évaluer si les informations transmises s'étaient concrétisées conformément à l'attendu, ou si des difficultés persistaient, et si oui, dans quelle mesure.

Vous avez été près de 1400 à répondre à notre enquête sur la reprise d'activité des kinésithérapeutes franciliens. Grâce à vous, nous avons des résultats concrets et représentatifs de la situation de la profession à l'heure du déconfinement. Merci à toutes et tous !

Vous trouverez dans ce rapport, une analyse complète sur l'impact des mesures sanitaires et économiques, sur votre mobilisation dans les équipes de renfort, sur le télésoin ; et sur les conditions de reprise de votre activité en cabinet, à domicile, dans les EHPAD, SSR, sans oublier les activités non conventionnelles.

Certains points, comme le manque de considération des compétences des kinésithérapeutes comme acteurs de santé publique, les décisions prises dans les EHPAD, ou encore la gestion des masques posent question. Un courrier à destination de l'ARS et du Conseil Régional d'Île-de-France suivra pour obtenir des éclairages et s'assurer qu'en cas de nouvelle phase de crise sanitaire, nous puissions, collectivement, apporter une meilleure réponse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous restons à votre disposition, pleinement mobilisés pour les kinésithérapeutes d'Île-de-France.

Bien confraternellement,

Yvan Tourjansky

L'ENQUÊTE

L'enquête a été envoyée aux 10 610 kinésithérapeutes d'Île-de-France par mail et sur les réseaux sociaux.

26 mai > 4 juin 2020

8 départements

1384 répondant(e)s

DÉMOGRAPHIE ET MODALITÉS D'EXERCICE

	Population kiné en IDF	Résultats de l'enquête
Effectifs	10 610 kinés	1 384 répondants
Genre	Femmes : 49,85% Hommes : 50,15%	Femmes : 57% Hommes : 43%
Tranches d'âge	2% - de 25 ans 24% 25-34 ans 22% 35-44 ans 22% 45-54 ans 24% 55-64 ans 6% + de 65 ans	

Taux de réponse significatif, plutôt féminin.
Tranches d'âge de population active équitablement représentées.

	Population kiné en IDF	Résultats de l'enquête
Répartition par département	75 3265 kinés 31% 77 943 9% 78 1104 10% 91 933 9% 92 1555 15% 93 808 7% 94 1133 11% 95 869 8% **% sur population totale*	75 388 kinés 28% 77 155 11% 78 167 12% 91 138 10% 92 178 13% 93 87 6% 94 154 11% 95 117 9% **% sur nb de répondants*
Modalités d'exercice	84% Titulaires 15 % Assistants 1% Remplaçants **chiffres : « Offre de soins de kinésithérapie en IDF - 2016 »*	77,2% Titulaires 21,5% Assistants 1,2% Remplaçants

Représentativité départementale.
Proportion d'assistants répondants supérieure à la répartition régionale.

MOBILISATION

1 Les plateformes numériques

Plusieurs plateformes ont été mises en place (ou adaptées) pour permettre l'engagement des professionnels de santé. **Nous en distinguons deux types :**

Mobilisation pour le renfort	Mobilisation pour organiser l'activité de kinésithérapie
RÉSERVE SANITAIRE + #Renforts Covid	inzee.care (Le professionnel de santé à proximité) + MonKiné-IDF + entrActes

Sur 1384 répondant(e)s :

- **29%** inscrit(e)s pour le renfort
- **46%** inscrit(e)s sur au moins 1 plateforme
- **54%** ne se sont inscrit(e)s nulle part

2 Focus : Renforts-COVID

Pour rappel, les kinés n'ont pas pu être mobilisés via la réserve sanitaire (concentrée sur les infirmiers et médecins), raison pour laquelle nous avons analysé uniquement les **résultats relatifs à la plateforme Renforts-COVID**.

341 kinésithérapeutes se sont inscrit(e)s sur Renforts-COVID, soit **1 répondant(e) sur 4**.

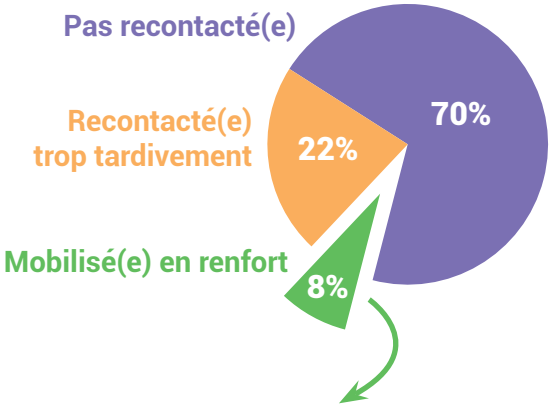

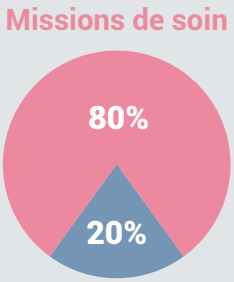

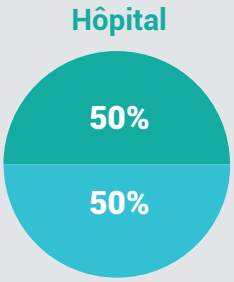

- Les kinésithérapeutes ayant été mobilisés **à l'hôpital** ont été rémunérés.
- Les kinésithérapeutes ayant exercé **dans des organisations territoriales de santé** n'ont globalement pas été rémunérés ; et ce malgré la procédure proposée par l'ARS IDF.

❸ Focus : Renfort aide-soignant en EHPAD

157 kinésithérapeutes, soit **11,3%** des répondant(e)s, se sont proposé(e)s pour remplir des missions d'aide-soignant en renfort des équipes des EHPAD.

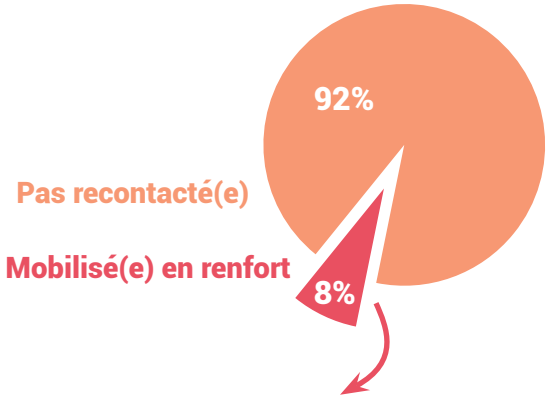

A l'exception d'1 cas, les établissements ont bien fourni les **éléments de protection nécessaires**.

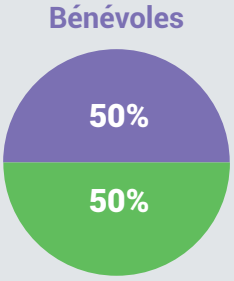

Poursuite du renfort aide-soignant au delà du 4 juin (date de fin de l'enquête) :

NON

à l'exception d'1 personne

- Utilisation des plateformes numériques : une adhésion pour moins de 50% des kinésithérapeutes interrogé(e)s.
- Renforts COVID et EHPAD : des volontaires en nombre, globalement très peu mobilisé(e)s par les structures concernées.
- Rémunération des mobilisé(e)s : des disparités importantes.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET HYGIÈNE

❶ Difficultés d'approvisionnement : les chiffres

39% n'ont pas eu de difficultés majeures à s'équiper. → **Leurs principaux canaux d'équipement :**

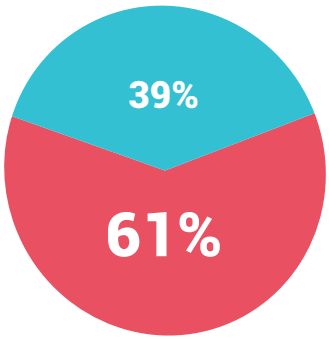

61% ont eu des difficultés à s'équiper.

Dotation de la Région (via les CDO)

Dotation d'Etat (MonPharmacien-IDF)

Associations et collectivités locales

Réseaux de CPTS

Les interrogé(e)s ont connu des difficultés d'approvisionnement en...

A l'heure du déconfinement, **nombre de kinésithérapeutes n'avaient pas pu s'approvisionner en matériel essentiel à leur activité.**

2 Problématiques récurrentes

Tous ceux qui ont rencontré des difficultés se sont exprimés par le biais de commentaires.
On note un engagement fort sur la plateforme **MonPharmacien-IDF.fr** (7751 kinésithérapeutes inscrits), mais également **3 problématiques récurrentes :**

- Une dotation État insuffisante en masques FFP2 pour couvrir les besoins des professionnels de santé. Sur la période du 1er avril au 19 juin, en moyenne, 12 masques FFP2 délivrés par kinésithérapeute inscrit ; alors que la dotation prévue était de 6 masques FFP2 par semaine.
- D'importantes difficultés d'approvisionnement et une explosion des prix.
- Une incompréhension générale et une nécessité de faire appel au « système D » et aux initiatives locales et associatives.

3 Témoignages de kinésithérapeutes

« Délais de livraison et tarifs exorbitants ! »

« J'ai dû coudre les surblouses car pas trouvé à la vente et **pas de masques FFP2 à la pharmacie.** »

« Impossible de s 'équiper correctement. Le matériel est sous réquisition de l'État pour les services publics. **Les soins médicaux et paramédicaux de ville sont délaissés** (6 masques /semaines).

Plein de masques FPP2 dans les rues, mais aucun pour les professionnels de santé...»

« Ma pharmacie ne me donne plus de FFP2 depuis 3 semaines car ils ne sont plus approvisionnés (malgré **MonPharmacien-IDF.fr**) »

« Ce sont des associations qui ont pu nous donner des surblouses, des visières et des charlottes artisanales.

Pour les masques, en plus de la faible quantité de la dotation, nous avons réussi à trouver des masques en tissu par les mêmes associations, ainsi que des masques chirurgicaux par la mairie. »

« Très dur de trouver les masques FFP2, je n'arrive pas à avoir la dotation d'état et j'ai fonctionné grâce au don d'un patient qui travaille dans le BTP »

« Manque de stocks donc impossibilité de finaliser la commande mais j'avais déjà un peu de matériel, la dotation pharmacie, de l'Ordre et du réseau CPTS ont complété. »

« Défaut d'approvisionnement en surblouses, surchaussures, charlottes ou **prix trop prohibitifs**. »

« Les produits commandés n'arrivent pas ! »

« Pas de blouse ni charlottes et grosses **difficultés d'approvisionnement** pour les produits d'hygiène et de désinfection »

ARRÊT MALADIE ET INDEMNITÉS

Pour rappel, en situation habituelle, les kinésithérapeutes sont couverts en cas d'arrêt de travail par :

CARPIMKO

Délai de carence : 90 jours

Montant des indemnités : 55,44€ par jour + 16,63€ par jour et par enfant à charge.

Indemnités uniquement applicables en cas d'arrêt de longue durée.

Contrats individuels de Prévoyance

Délai de carence : dépend du contrat, généralement 15 jours.

Montant des indemnités : dépend des cotisations prévues dans le contrat.

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'Assurance Maladie a mis en place des **mesures exceptionnelles** destinées à aider les professionnels de santé selon des modalités alignées aux salariés et travailleurs indépendants*.

Professionnel(le)s concerné(e)s :		
Les professionnels nécessitant un arrêt de travail parce qu'ils sont **atteints par le coronavirus**.	Les professionnels présentant certaines **fragilités de santé** les exposant à des formes graves du COVID-19, ou partageant leur domicile avec une personne présentant des fragilités.	Les professionnels devant rester à domicile pour **garder leur(s) enfant(s)** en l'absence de solution disponible.

**décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 modifié par le décret n° 2020-227 du 9 mars 2020*

1 Arrêts de travail

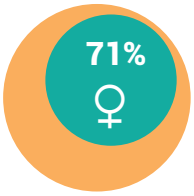

26% des kinésithérapeutes interrogé(e)s ont été en arrêt, dont 71% de femmes.

Motifs d'arrêt :

Garde d'enfants
2/3 femmes - 1/3 hommes

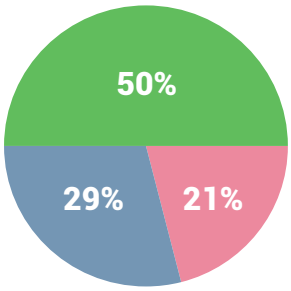

Fragilisé(e), ou habitant avec une personne fragilisée

Diagnostiqué(e) COVID+

2 Perception des indemnités journalières : Des retards importants et 15% d'indemnités journalières non reçues*.

**à la date de clôture de l'enquête (4 juin 2020)*

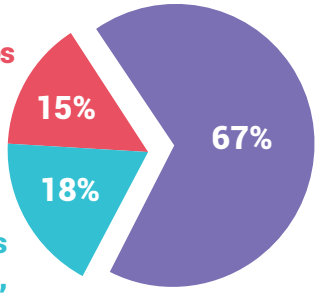

IJ pas reçues

IJ reçues le 1er mois, plus rien depuis

IJ reçues :
- Dans les temps / rapidement : 37,8%
- Avec du retard (+ d'1 mois) : 29,6 %

Tout(e)s étaient **en arrêt pour garde d'enfant.**

3 Bilan

26% des kinésithérapeutes interrogé(e)s ont pu bénéficier d'un arrêt
- 21% d'entre eux pour raison de COVID
- 79% pour des motifs indirects (garde d'enfants, fragilité personnelle ou de l'entourage)

Retards importants dans le traitement des dossiers et le versement des indemnités : à date de clôture de notre enquête, **près de 15% des demandeurs(euses) n'avaient encore rien reçu**.

MESURES ÉCONOMIQUES

Pour rappel, voici l'ensemble des mesures exceptionnelles mises en place pendant la crise :

Fonds de solidarité - Jusqu'à 1500€	**Prêt garanti par l'Etat**
CARPIMKO & URSSAF À compter du 16 mars, report automatique des charges. Les professionnels en ont, normalement, tous bénéficié.	**Aides financières Assurance Maladie** Destinée à compenser l'impact économique relatif au montant des charges, cette aide prend aussi en compte l'ensemble des aides reçues.

1 De quelles mesures économiques ont bénéficié les kinésithérapeutes ?

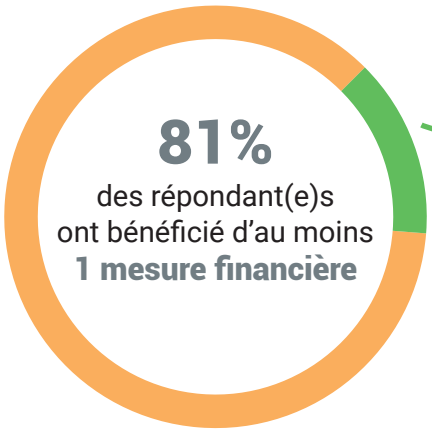

Dont 11% avec cumul d'«IJ économiques»

IJ « économiques » :
pour garde d'enfants ou motif de fragilité.

Les IJ pour motif de COVID diagnostiqué ne sont pas comptabilisées dans ces calculs.

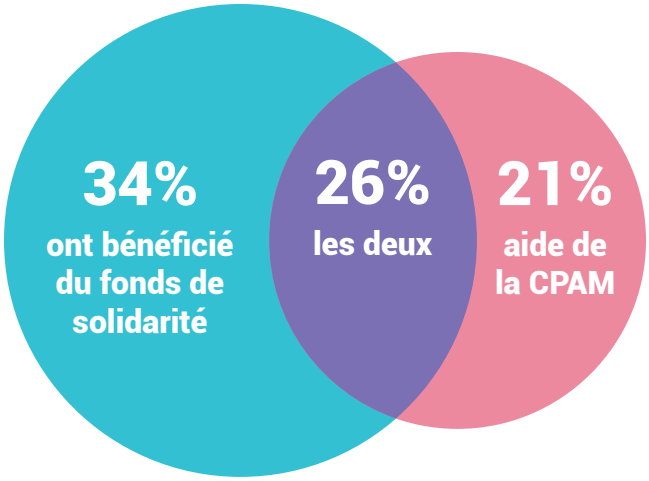

Dont 5% avec cumul d'«IJ économiques»

Dont 4% avec cumul d'«IJ économiques»

Dont 2% avec cumul d'«IJ économiques»

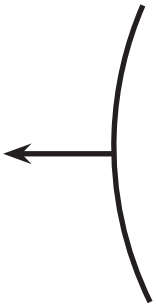

11 % de l'échantillon total n'a reçu aucune aide financière.

7% de l'échantillon total a perçu uniquement des IJ « économiques ».

2% de l'échantillon total a perçu des IJ « mesures de santé » pour cause de COVID.

2 Prêt garanti par l'Etat

13%

des kinésithérapeutes interrogés en ont fait la demande.

Demande accordée dans + de 9 cas sur 10.

« Au-delà de cette dimension pro, où les charges ont aussi continué pendant le confinement, **il y a aussi des situations personnelles**.

J'étais dans une phase d'achat-vente immo pour un déménagement : arrêt des travaux, délais augmentés, doubles charges car les 2 biens sur les bras (propositions d'achat non confirmées pour ma vente des acheteurs, remise en vente du bien). En plus, de la baisse énorme de revenu du foyer avec en perspective le lissage de tous les reports. Nous n'avons plus aucune trésorerie. Nous sommes arrivés à compter le moindre €. **Je ne vois pas comment nous pouvons y arriver.** »

« Perte de revenu importante et surtout **difficile à rattraper** sauf en travaillant double »

« Reprise très partielle **inenvisageable financièrement** »

« 1500€ non perçus car bénéfice > à 60 000€/an. Donc quand on travaille beaucoup avec des patients lourds à domicile sans frais de cabinet, on n'a **pas le droit d'être aidé pour perte de revenu ?** »

REPRISE DE L'ACTIVITÉ

Chiffres relevés du 26 mai au 4 juin 2020.

1 Taux de reprise

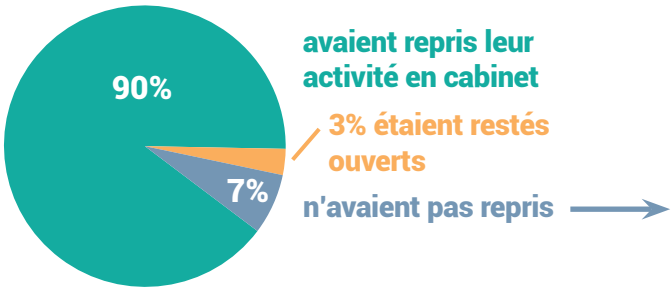

2,5%*	Fragilité personnelle ou de l'entourage
2,3%	Patients ne veulent/peuvent pas reprendre
1,5%	Garde d'enfants
0,5%	Arrêt des contrats de remplacement
0,3%	Ne souhaitent pas reprendre

** % de l'échantillon total*

2 Niveau d'activité lors de la reprise : une baisse importante et généralisée

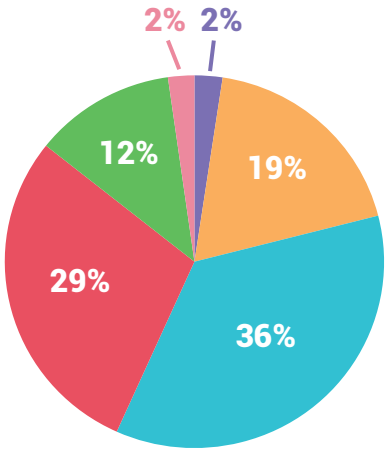

- de 10% de baisse d'activité
10 à 30% de baisse d'activité
30 à 50% de baisse d'activité
50 à 70% de baisse d'activité
+ de 70% de baisse d'activité
Pas de baisse d'activité

❸ La reprise côté patients

Les patients qui reprennent leurs soins de kinésithérapie sont globalement perçus comme sereins par leur kiné :
- **88,2%** pour ceux qui viennent **en cabinet**.
- **84,4%** pour ceux qui sont pris en charge **à domicile.**

Raisons principales de l'absence de reprise de soins (plusieurs possibles) **:**

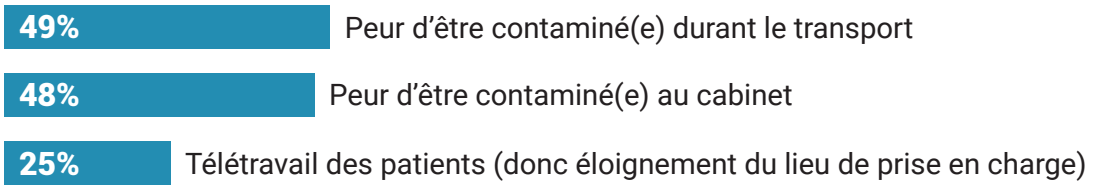

Typologie des soins ayant repris :

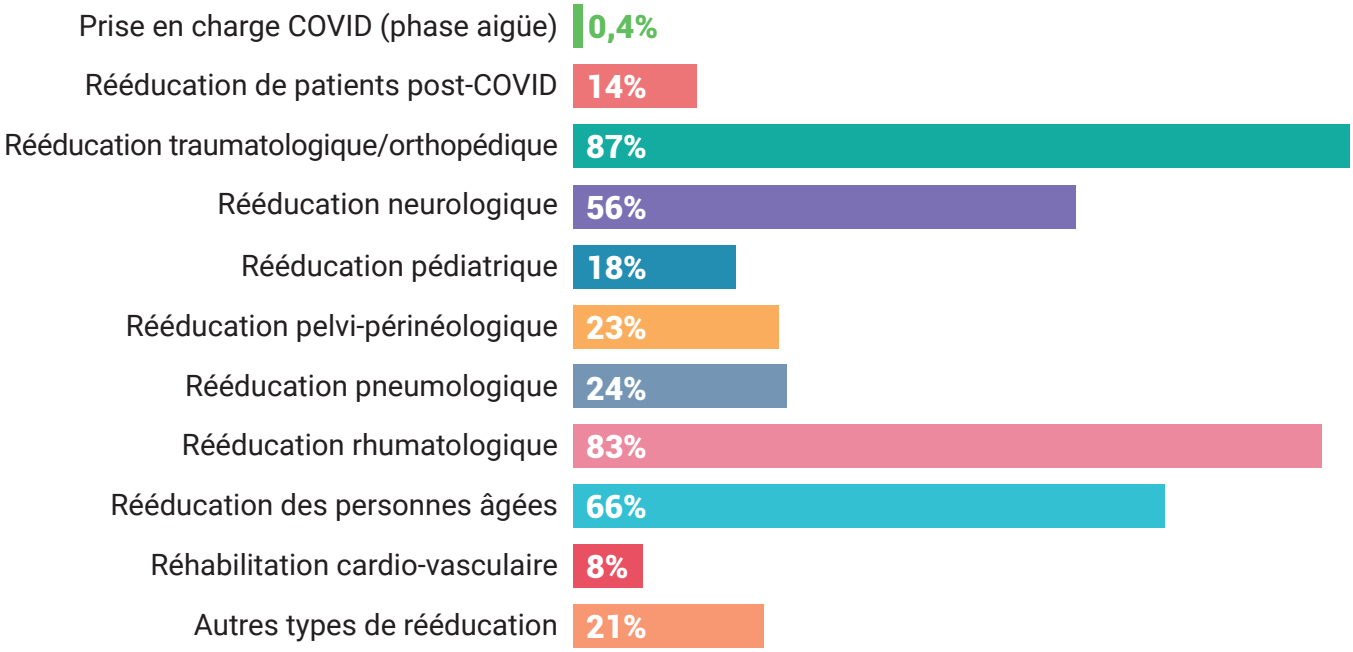

Proportion minime de demandes de **soins post-COVID.**

Majoritairement : **traumato-orthopédie, rhumatologie, rééducation des personnes âgées et neurologie.**

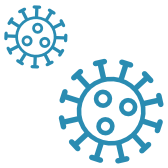

4 Dépenses pour l'aménagement des locaux, et l'achat de produits d'hygiène et de désinfection

82%

des kinésithérapeutes interrogés ont dépensé moins de 250€ pour l'aménagement des locaux

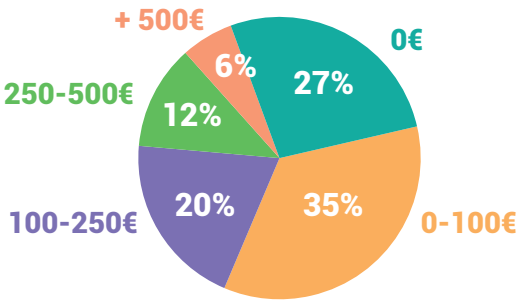

L'équipement en produits d'hygiène, de désinfection et en équipements de protection individuels a représenté **un surcoût pour 92% des personnes interrogées**.

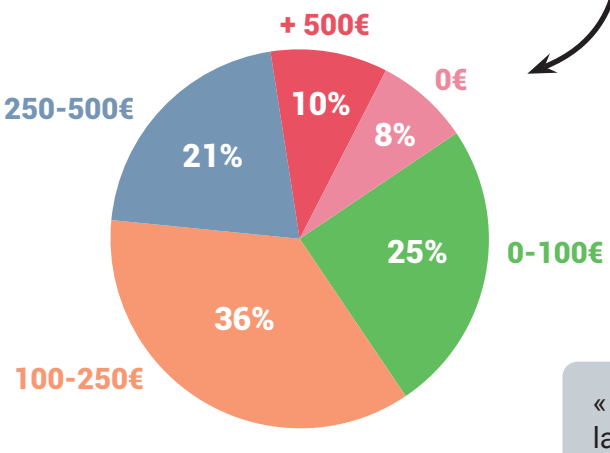

« Difficultés à organiser les journées entre les patients et les **obligations sanitaires qui prennent du temps**. **Surcoût d'achats** de matériel de protection et d'hygiène »

« Surcharge de travail à la désinfection, **fatigue nerveuse, toujours en alerte** »

« Désinfection de salle, **changement de rythme de travail**, attention donnée à ce que l'on touche ou pas, perte financière »

5 Activité à domicile : en augmentation

31%

des kinésithérapeutes interrogés constatent une augmentation de leur activité à domicile.

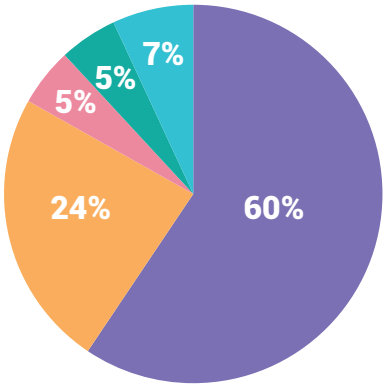

10-20% d'augmentation

30-50% d'augmentation

50-70% d'augmentation

+70% d'augmentation

Exercice exclusivement à domicile

REPRISE DE L'ACTIVITÉ EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

1 Reprise de l'activité en EHPAD : des difficultés majeures

Chiffres relevés du 26 mai au 4 juin 2020.

15% des interrogé(e)s travaillaient en EHPAD avant la crise ;
parmi eux, **64% n'ont pas repris normalement.**

35% ont repris avec une activité plus faible

29% n'ont pas repris du tout

La rééducation gériatrique est un axe fondamental pour maintenir l'autonomie des personnes âgées, et ainsi lutter contre les chutes et le syndrome de glissement.

Ces résultats interrogent donc largement car, depuis le 16 avril, l'ARS IDF a recommandé une **reprise de l'activité des kinés** dans ces établissements.

« **Difficulté dans les EHPAD à se sentir comme personnel soignant à part entière** »

« **Distorsion d'information** entre l'EHPAD, l'ARS, et l'Ordre des kinés : donc communication rendue difficile avec l'établissement quant à la reprise d'activité, les modalités... Perte de temps préjudiciable en premier lieu aux patients, et bien sûr financièrement pour moi : **l'organisation aurait pu, et dû, aller plus vite quant à notre retour** au sein de ces établissements. »

« Blocage des EHPAD par les groupes. J'ai un EHPAD où je voyais 15 patients par jour, je n'ai pas pu reprendre car **on m'interdit l'accès.** Les patients sont comme séquestrés et rien n'est fait. Ils sont laissés sans aucun soin et **se dégradent de jour en jour**. Sans aucune stimulation les patients ne souhaitent que la mort... C'est malheureux mais on ferme les yeux là dessus !
Je suis dégoûtée ! »

« Il y a les kinésithérapeutes en EHPAD qu'on prive d'activité (un seul est admis uniquement pour les urgences non reportables). Les collaborateurs ne sont pas admis. **Et les patients ont besoin de soins.**

Où se trouve la limite entre la bienveillance dans ce contexte de crise et le début de la maltraitance pour les patients en EHPAD. Ils sont protégés du COVID mais tout le reste n'est pas pris en compte (côté psychologique, état de santé général, syndrome de glissement, perte d'autonomie etc...) »

2 Reprise de l'activité en SSR : un bilan en demi-teinte

Presque 1 kinésithérapeute sur 2 (46,7%) n'a pas pu reprendre en SSR, parmi les 21 répondant(e)s concerné(e)s.

EXERCICE SPÉCIFIQUE

1 Activité de balnéothérapie

8%

8% des kinésithérapeutes interrogé(e)s (109 personnes) ont une activité de balnéothérapie.

À date de l'enquête, la recommandation de fermeture des bassins de balnéothérapie était toujours d'actualité.

Trouvez-vous que les mesures prises sur la balnéothérapie sont justifiées ?

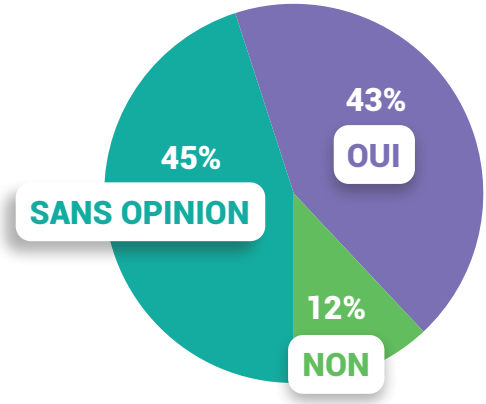

Près de 200 personnes nous ont laissé des commentaires pour s'exprimer sur la difficulté à comprendre des mesures prises **sans fondements scientifiques** permettant de les justifier.

Beaucoup mentionnent également le **sentiment que leurs compétences ont été remises en question** par les autorités, et réclament de la confiance mutuelle ainsi qu'un **respect** de leur responsabilité professionnelle.

2 Télésoin : une nouvelle pratique, des enseignements à poursuivre

L'arrêté du 16 avril 2020 a autorisé les kinésithérapeutes à réaliser des **consultations en télésoin** pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.

1 kiné sur 5 a pratiqué le télésoin pendant la crise

Selon ces derniers, **7 patients sur 10** ont globalement **bien accueilli le télésoin**.

Raisons de l'absence de pratique de télésoin :

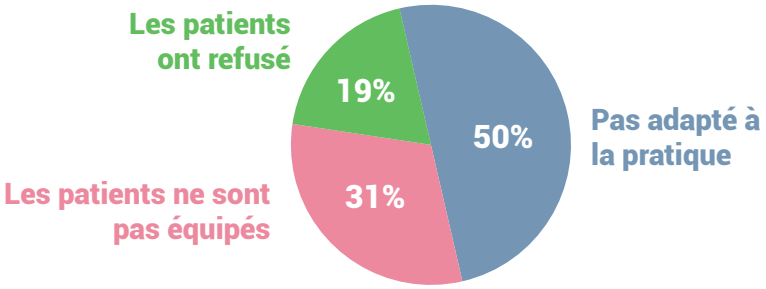

3 Activités non-conventionnelles

des kinésithérapeutes interrogés **pratiquaient une activité dite de bien-être avant la crise,** principalement de l'APA.

21% 36% d'entre eux ont pu **reprendre cette activité.**

7%

des kinésithérapeutes interrogés **exerçaient une activité de formation en IFMK.**

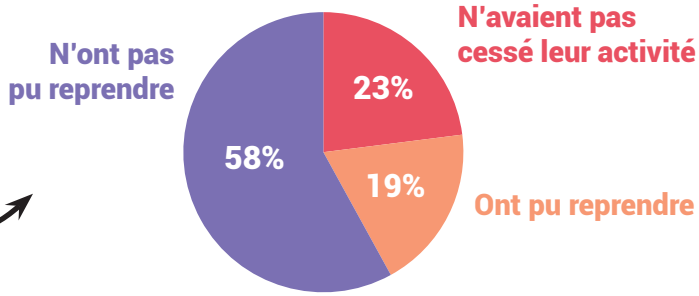

---

des kinésithérapeutes interrogés **avaient une activité d'ergonomie en entreprise.**

2% 20% d'entre eux ont pu **reprendre cette activité.**

REMERCIEMENTS

Un grand merci tout d'abord aux 1384 kinésithérapeutes d'Île-de-France ayant pris le temps de répondre à cette enquête.
Obtenir des données chiffrées, en cette période de crise sans précédent, est très précieux.

Merci également à Valérie DEWEZ, Cécile AUBRY et Leslie CHENUT, collaboratrices de l'URPS Kiné IDF qui sont à l'origine de cette cette enquête ; et plus généralement, qui ont amené leur contribution à l'URPS tout au long de la crise.